



## **Rentrée scolaire : Paris recrute des surveillants des passages piétons**

**Chaque année, Paris recrute des vacataires qui assureront la surveillance des passages piétons aux abords des écoles, afin de garantir la sécurité des enfants. Il est encore temps de candidater.**

La sécurité des petits Parisiens qui se rendent à l'école est une priorité pour la Ville et pour la Préfecture de Police. Chaque année, elles établissent la liste des lieux de traversée de rues qui nécessitent une surveillance particulière.

Dans chaque arrondissement, ces « points d'écoles » sont classés par ordre de dangerosité selon un ensemble de critères : volume et vitesse moyenne du trafic, nature des aménagements de voirie, signalisation, accidentologie recensée au cours des années précédentes, etc.

Pour l'année scolaire 2015-2016, Paris comptera 442 « points écoles », dont 318 sont confiés aux agents de la Ville de Paris, les autres étant surveillés par des agents placés sous l'autorité du Préfet de Police.

La Ville de Paris recrute actuellement les vacataires qui assureront cette surveillance quotidienne. Pour candidater, il faut avoir plus de 18 ans, être apte au travail sur la voie publique et habiter près d'un point référencé, sans condition de nationalité.

### **Caractéristiques du poste :**

Travail du lundi au vendredi, durant les périodes scolaires, avec 4 vacations par jour les lundis et jeudis (8h à 8h40, 11h10 à 11h50, 13h à 13h40 et 16h10 à 16h50), 5 vacations par jour les mardis et vendredis (8h à 8h40, 11h10 à 11h50, 13h à 13h40, 14h40 à 15h20 et 16h10 à 16h50), ainsi que 2 vacations les mercredis (8h à 8h40 et 11h10 à 11h50).

Les vacataires bénéficieront d'une formation avant leur prise de fonctions, ils travailleront à proximité de leur domicile et percevront une indemnité.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter le 01 42 76 75 05.

**Contact presse :** [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61